

Compte rendu de séance

Séance du 15 Novembre 2017

L'an 2017 et le 15 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de DELAYGUE Nicole, Le Maire.

Présents : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, CHEVREAU Kristell, ROBIN Christine, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : FOUBERT Alain, BOURHIS Joël, PUCEL Pierre

Excusée ayant donné procuration : Mme GILLAIZEAU Valérie à Mme ROBIN Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/11/2017

A été nommé secrétaire : M. BOURHIS Joël

EXTENSION DES COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE réf : 1/2017-11-15

Le Conseil communautaire en date du 26 octobre 2017 a proposé une extension des compétences de la Communauté de Communes des Forêts du Perche et de ce fait une modification des statuts de cette dernière.

En effet, désormais pour bénéficier de la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes doivent exercer 9 compétences pleines et entières sur les 12 proposées par l'article L.5214-23-1 du CGCT.

Les deux nouvelles compétences de la Communauté de Communes proposées sont les MSAP (Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette dernière est imposée aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire demande donc aux communes membres de délibérer pour se prononcer sur le sujet à la majorité qualifiée (les 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population ou avec l'accord obligatoire de la commune la plus nombreuse si elle représente plus d'1/4 de la population totale). Madame la Préfète prendra ensuite l'arrêté étendant les compétences de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'adopter le projet de statuts de la communauté de communes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention de l'AFM Téléthon réf : 2/2017-11-16

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'AFM Téléthon sollicite la commune pour une demande de subvention.

L'objectif de cette association est de favoriser le développement et l'application des thérapies nouvelles à l'Homme.

Madame le Maire fait lecture du courrier adressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas verser de subvention.

Aucun (pour : 0 contre : 9 abstentions : 0)

Questions diverses :

Arbre de Noël

Cette année, le nombre d'enfants concernés est de 11, les âges allant de 18 mois à 11 ans (âge limite).

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accorder la somme de 10 € par enfant pour les achats : jouets, chocolats..., l'Amicale se proposant d'en verser 15 €.

Contrat de Yves Michel BARREIRA

Salarié de l'Association GRACES et employé par les communes de Boissy les Perche, Rohaire et Les Ressuintes, le contrat aidé initial du 1^{er} mai 2015 de M. BARREIRA, après renouvellement d'une année, s'arrête au 30 avril 2018.

Une réflexion sera engagée au sein du Conseil pour 2018.

Chaudière

Une nouvelle intervention d'urgence du plombier a dû être faite pour remplacer une membrane, l'eau chaude ne coulant quasiment plus.

La précédente réparation devait être la dernière engagée mais, le gîte étant loué, nous n'avons pas eu d'autre choix que de demander cette intervention, d'où la nécessité de remplacer cette chaudière datant de 1997 et d'en prévoir le montant au budget 2018.

SIRTOM

Au 1^{er} janvier 2018, VEOLIA remplacera le prestataire actuel SNN.

Vers la mi-décembre, deux conteneurs seront distribués dans chaque foyer : un à couvercle jaune pour les emballages et cartons, l'autre destiné aux ordures ménagères.

Le tri sélectif sera conservé à l'entrée du Bourg, avec un conteneur pour les verres et un deuxième pour les journaux.

Les encombrants seront, comme à l'heure actuelle, déposés à la déchetterie de Lamblore/ La Ferté-Vidame.

Une campagne d'information sera faite par la Communauté de Communes.

Cloche de l'église Notre-Dame

Une information a été donnée à tous les habitants pour les convier le lundi 20 novembre à 14 heures.

Un café gourmand sera servi dans la salle polyvalente. Le Père Omva Edou, contacté, bénira la cloche avant qu'elle soit remontée dans le clocher et elle sera honorée officiellement au cours d'une messe début 2018.

Rappel Repas des Aînés le 3 Décembre à l'espace socioculturel de La Ferté-Vidame.

Séance levée à 19 : 50

En mairie, le 16/11/2017
Le Maire
Nicole DELAYGUE